

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 572

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'avant dernière phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« d'équilibres »

le mot :

« indépendante »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES s'oppose à une définition de la politique étrangère de la France qui serait fondée sur le concept flou de « puissance d'équilibres », mal défini et peu compréhensible.

Le groupe LFI-NUPES préconise l'emploi des termes d'« indépendance » et de « non-alignement », termes plus clairs, plus pertinents et plus conformes à la tradition diplomatique de notre pays. Alors que tend à s'imposer le retour d'une politique de bloc, la France ne doit pas prêter son concours à cette polarisation. Elle ne doit être subordonnée à aucune puissance hégémonique et faire la

démonstration, par son indépendance même, que l'engrenage vers une confrontation globale n'est pas inéluctable.